



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 janvier 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

**CE-2013-27\* RÈGLEMENT NUMÉRO 98-7-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-2003 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 98-7-2012 modifiant le Règlement numéro 98-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux annexé à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2013-28\* VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 500 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI EXPLOITENT UNE PATINOIRE DE PROXIMITÉ ET DE 2 300 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI ASSUMENT LA SURVEILLANCE D'UNE PATINOIRE JUMELÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution numéro CM-2006-487 en date du 6 juin 2006, acceptait le plan de déploiement des patinoires extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de déploiement des patinoires extérieures offre actuellement 102 patinoires extérieures (5 grand public, 77 jumelées et 20 de proximité);

**CONSIDÉRANT QUE** 70 000 personnes fréquentent les patinoires et qu'au cours des trois dernières années la saison est estimée à 44 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a bonifié à 2 000 \$ les services d'entretien d'une patinoire de proximité, plus un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour couvrir leur entretien lors de tempêtes de 10 cm et plus, portant ainsi l'aide financière totale à 3 500 \$ et que 19 organismes se sont prévalus de cette possibilité pour 20 patinoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan prévoyait également que les organismes peuvent assumer l'entretien des patinoires jumelées moyennant une rémunération de 2 300 \$ par patinoire et que quatre organismes se sont prévalus de cette possibilité pour neuf patinoires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière de 3 500 \$ par patinoire aux organismes suivants qui exploitent une patinoire de proximité :
  - Conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;
  - Association des résidents du Plateau (ARP) (2 patinoires);
  - Association des résidents des Jardins Taché inc.;
  - École du Lac-des-Fées;
  - Conseil d'établissement – École du Dôme;
  - Association des résidents des Hautes-Plaines;
  - École du Parc-de-la-Montagne;
  - Association du Patrimoine du Ruisseau de la Brasserie;
  - Association de la Fraternité du secteur Fournier;
  - Association des résidents de l'île de Hull;
  - La Maison de l'Amitié;
  - Collège Saint-Alexandre de la Gatineau;
  - Relais des jeunes Gatinois;
  - Conseil d'établissement des Draveurs (école des Trois-Saisons);
  - Corporation du centre communautaire Saint-Gérard;
  - Association du Parc Gérard-Marchand
  - Action Quartier
  - École Le Tremplin
  - Association des résidents du secteur l'Envolée
  
- de verser une contribution financière de 2 300 \$ par patinoire, aux organismes suivants qui assument la surveillance d'une patinoire jumelée :
  - Relais des jeunes Gatinois
  - Action-Quartier (2 patinoires);
  - Association Baseball amateur de Hull
  - Place aux jeunes (5 patinoires)
  
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe I de la présente résolution pour un montant total de 70 000 \$ pour l'opération des patinoires de proximité et à émettre les chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe II de la présente résolution représentant un montant de 20 700 \$, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	90 700 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71230-138	52 700 \$		Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Occasionnels
02-71230-971		52 700 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2013.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2013-29

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA 35<sup>e</sup> ÉDITION DU BAL DE NEIGE - 1<sup>er</sup> AU 18 FÉVRIER 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la 35<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 18 jours, soit du 1<sup>er</sup> au 18 février 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est parmi les sites favoris des participants avec plus de 300 000 visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer la rue Laurier, entre le boulevard Allumettières et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates, heures et conditions suivantes :

- Les lundis 4 et 11 février 2013, les jeudis 7 et 14 février 2013 et les vendredis 1<sup>er</sup>, 8 et 15 février 2013, de 9 h à 14 h 30;
- Les samedis 2, 9 et 16 février 2013, les dimanches 3, 10 et 17 février 2013 et le lundi 18 février 2013, de 9 h à 17 h 30;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'Hotel Best Western par la rue Saint-Étienne;
- Permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur;
- La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente adopté en vertu de la résolution numéro CM-2012-1021 en date du 20 novembre 2012 et intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511-121	15 000 \$	Bal de Neige - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-30

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-47, C-48 ET C-49 - 1 757 137,62 \$ - PÉRIODE DU 29 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes de commandes C-47, C-48 et C-49, d'un montant total de 1 757 137,62 \$ pour la période du 29 novembre au 31 décembre 2012.

<b>Numéros de listes</b>	<b>Période</b>	<b>Montant</b>
C-47	29 novembre au 5 décembre 2012	452 581,63 \$
C-48	6 au 12 décembre 2012	603 809,95 \$
C-49	13 au 31 décembre 2012	700 746,04 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-31

**CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - AJOUTS ET MODIFICATIONS - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a finalisé l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville de Gatineau ainsi que celui de la Cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation des nouvelles règles portant les numéros 2150, 3418, 5119, 5402, 7501, 7502 et 7616, ainsi que la modification de règles de conservation existantes portant les numéros suivants, à savoir : 2210, 3604, 5305, 5318, 7106 et 7303, comme stipulé au rapport d'analyse daté 12 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe propose également d'ajouter sept nouveaux codes au Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau et de la Cour municipale, à savoir : 2169, 3442-02, 5431-02 et de 7621 à 7621-04 inclusivement apparaissant au rapport d'analyse daté 12 décembre 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les ajouts et modifications au calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la Cour municipale de Gatineau, comme stipulé au rapport d'analyse daté du 12 décembre 2012 et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les deux exemplaires de chacun des documents de présentation.

**Ajout de règles de conservation**

- 2150** Fiducies globales – Transfert des actifs
- 3418** Dossiers de vérification – Vérificateur général
- 5119** Aqueduc et égouts – Ajustement de structures
- 5402** Abrasifs et fondant – Rapport de Chargement
- 7501** Prévention policière – Antécédents judiciaires
- 7502** Police – Contrôle des permis – Systèmes d'alarmes de sécurité
- 7616** Incendie – Équipes de sauvetage – Gestion courante

### **Modification de règles de conservation**

**2210** Grief  
**3604** Évaluation – Matrice graphique  
**5305** Eau potable – Avis d'ébullition  
**5318** Refoulement d'égout – Rapports d'inspection  
**7106** Loisirs et culture – Relevés 24 (frais de garde)  
**7303** Salles de spectacles – Spectacles présentés

Il est de plus résolu d'approuver les huit nouveaux codes du Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau et de la Cour municipale apparaissant au rapport d'analyse ci-mentionné et dont les titres apparaissent ci-dessous :

### **Nouveaux codes de classification (nouveaux titres)**

**2169** Fiducies globales – Transfert des actifs  
**3442-02** Dossiers de vérification – Vérificateur général  
**5431-02** Rapport de chargement d'abrasif fondant  
**7621** Équipes de sauvetage incendie  
**7621-01** Équipe de sauvetage en espace clos  
**7621-02** Équipe de sauvetage nautique  
**7621-03** Équipe de sauvetage vertical (araignée)  
**7621-04** Équipe d'intervention CBRNE

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires des ajouts et modifications (Cour et Ville de Gatineau) à la Bibliothèque et aux Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2013-32\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS 2012 - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a toujours été partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 42 039 \$ en 2005, un montant de 62 452 \$ en 2006, un montant 61 812 \$ en 2007, un montant de 61 330 \$ en 2008, un montant de 87 501,56 \$ en 2009, un montant de 88 998,59 \$ en 2010 et un montant de 94 826,97 \$ en 2011 constitué de dons et de profits d'activité, excluant les événements spéciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Outaouais vient en aide à près de 70 organismes locaux et régionaux et que son rôle est essentiel auprès de ces derniers;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro CE-2012-1743 en date du 4 décembre 2012 adoptée par les membres du comité exécutif ainsi que la résolution numéro CM-2012-1131 en date du 4 décembre 2012 adoptée par les membres du conseil municipal, une somme de 5 000 \$ est disponible dont le versement est conditionnel au dépassement des contributions 2011 des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** les contributions 2012 des employés n'ont pas dépassées celles de 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les montants inférieurs recueillis, le nombre de donateurs à la source est le plus élevé des campagnes de la Ville et qu'il a atteint l'objectif de 555 donateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation économique de la région est difficile et que la campagne Centraide n'a pas atteint ses objectifs;

**CONSIDÉRANT** les grands besoins de la communauté et l'impact important d'un sous-financement des organismes par Centraide :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 5 000 \$ lié au dépassement du nombre de donateurs de la campagne actuelle.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$, dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal, à Centraide Outaouais 2012, à l'attention de madame Nathalie Lepage, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972-24283	5 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2013-33**

**SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DE L'ENVOLÉE POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ EXPO-SCIENCES PRIMAIRE LE 8 FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'école de l'Envolée, 299, rue Ernest-Gaboury, Gatineau, Québec, J8V 2P8, à titre de subvention pour l'organisation de l'activité Expo-sciences primaire le 8 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

**CE-2013-34**

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - ÉCOLE MASSÉ POUR LES ACTIVITÉS DE LA CHORALE LES DEUX RIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'école Massé, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour les activités de la Chorale Les Deux Rives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

**CE-2013-35**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UN DÉJEUNER-CONFÉRENCE À OTTAWA LE 24 JANVIER 2013 - 91,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au déjeuner-conférence de monsieur Marcel C. Acosta concernant les éco-quartiers à Ottawa le 24 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses relatives à ce déplacement et ce, pour un maximum de 91,16 \$, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-311	87,20 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Congrès et colloques
04-13493	3,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

**CE-2013-36**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À L'ENCAN D'OEUVRES D'ART AU PROFIT DE L'AUBERGE DU COEUR HÉBERGÉ-ADOS LE 7 FÉVRIER 2013 - 75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à l'encan d'œuvres d'art au profit de l'Auberge du cœur Héberge-Ados le 7 février 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'Avenue des Jeunes, 10, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-37

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-48 - 144 607,28 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 DÉCEMBRE 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 au montant de 144 607,28 \$ pour la période du 9 au 15 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-38

**PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES DENISE LAFERRIÈRE ET SYLVIE GONEAU AU DÎNER RÉSEAUTAGE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 23 JANVIER 2013 - 40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière et Sylvie Goneau à assister au dîner réseautage de la Chambre de commerce de Gatineau le 23 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	19,13 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	19,13 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	1,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-39

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À UN DÉJEUNER-RENCONTRE QUI AURA LIEU LE 24 JANVIER 2013 ORGANISÉ PAR LE NATIONAL CAPITAL PLANNING COMMISSION À OTTAWA - 48,69 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à un déjeuner-rencontre qui aura lieu le 24 janvier 2013 au National Capital Planning Commission à Ottawa.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 48,69 \$ à l'ordre de Real Estate News Exchange, P. O. Box 1484, Stn B, Ottawa Ontario, K1P 5P6, pour donner suite à la présente.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-311	48,69 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-40

**SOUSSION 2012 SP 374 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc. (Ouest du Québec), 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'une étude géotechnique complémentaire pour le projet de « Réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier », sur la base des prix forfaitaires et unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 183 684,06 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 décembre 2012, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-028-24621	10 293,23 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Étude avant projet - Collecteur pluvial Saint-antoine
06-30363-011-24622	165 402,83 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier
04-13493	7 988,00 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-41

**SUBVENTION DE 500 \$ - INTERCLUBS AYLMEYR - SOIRÉE 35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - 17 JANVIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Guy Caron, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée soulignant le 35<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu le 17 janvier 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2013.

Adoptée

**CE-2013-42** **SUBVENTION DE 500 \$ - BUCKINGHAM ELEMENTARY SCHOOL - 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - 19 JANVIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à Buckingham Elementary School, à l'attention de madame Judy Price, directrice, 615, rue Georges, Gatineau, Québec J8L 2E1, à titre de subvention pour les activités qui se dérouleront le 19 janvier 2013 soulignant le 65<sup>e</sup> anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2013.

Adoptée

**CE-2013-43** **SUBVENTION DE 3 200 \$ - ACTION-QUARTIERS - PROJET SKI COOL POUR LES JEUNES DE 9 À 13 ANS - SECTEUR DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 200 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour le projet Ski Cool pour l'achat d'équipement de skis de fond pour les jeunes âgés entre 9 et 13 ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	800 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	800 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79935-972	800 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	800 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-44

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARTIN LAPLANTE À TITRE DE PRÉPOSÉ À LA RÉGLEMENTATION - DIVISION DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Laplante fut engagé en surcroît de travail à titre de préposé à la réglementation, Contrôle environnemental du 30 avril au 14 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Martin Laplante pour un terme ne pouvant dépasser le 26 avril 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Martin Laplante à titre de préposé à la réglementation pour un terme à être déterminé par le Service de l'environnement, mais qui ne peut dépasser le 26 avril 2013.

Le salaire de monsieur Martin Laplante sera celui de la classe 2, 1<sup>er</sup> échelon selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41115-132 – Contrôle règlementaire – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-45

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-NIKOLAS LAUZIER PAUL À TITRE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT URBAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Nikolas Lauzier Paul fut engagé en surcroît de travail à titre de technicien en aménagement urbain pour les deux coordonnateurs, Aménagement urbain du 4 juin au 30 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Jean-Nikolas Lauzier Paul pour un terme ne pouvant dépasser le 31 mai 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Jean-Nikolas Lauzier Paul à titre de technicien en aménagement urbain pour un terme à être déterminé par le Service des infrastructures, mais qui ne peut dépasser le 31 mai 2013.

Le salaire de monsieur Jean-Nikolas Lauzier Paul sera celui de la classe 9, échelon 1 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30120-132 – Réseaux et aménagements urbains – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2013.

Adoptée

---

**LUC MONTREUIL**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif